

# Plan local d'urbanisme : avis favorable sans réserve

Les commissaires enquêteurs ont adressé un satisfecit au projet de PLU, assorti de recommandations qui « dans leur très grande majorité rejoignent notre analyse », remarque Jean-Pierre Giran

Après un mois d'enquête, la commission d'enquête publique vient de rendre un avis favorable sans réserve sur le plan local d'urbanisme de la ville d'Hyères.

Après avoir souligné que « l'information du public et la communication préalable à l'enquête ont été très bien organisées et conduites par la municipalité », après avoir reçu plus de 400 personnes et 450 courriers, les trois commissaires enquêteurs ont donc conclu positivement leur étude. « Cela vient confirmer le bien-fondé des propositions équilibrées que nous avons retenues avec notre bureau d'études et notre service de l'aménagement, a confié le député maire (LR) Jean-Pierre Giran. Un avis favorable sans réserve représente l'accord le plus complet qu'on puisse avoir avec les commissaires enquêteurs. Cela valide la direction vers laquelle on veut aller et le travail de nos services qui a été exemplaire pendant deux ans. C'est un satisfecit qui est important pour la ville » Reste toutefois des recom-



« C'est un satisfecit important pour la ville », explique le député maire Jean-Pierre Giran. (Photo Laurent Martinat)

mandations à prendre en compte. Exemples.

✓ **La Badine** est susceptible d'accueillir un projet de construction de villas. La commission explique : « Il semble que les mesures prises par la municipalité préservent l'intérêt collectif, la valeur des sites et la qualité de vie. À la Badine, le projet profitera à une minorité mais tout en rendant les lieux

accessibles à tous, et permettra de réhabiliter un site largement dénaturé par des constructions sans âme ». Jean-Pierre Giran précise que le site est constructible depuis des dizaines d'années : « Nous sommes par ailleurs engagés dans la philosophie écoquartier, définie par une charte ».

✓ **« Les pistes cyclables** manquent en centre-ville, mais

aussi en interquartiers et peu est prévu pour améliorer la situation. Si les intentions sont bonnes, de véritables efforts de programmation et de réalisations sont encore à faire », relève la commission. Le maire répond : « Nous y sommes favorables. On en mettra davantage dans une future révision. La difficulté tient du fait que la plupart de la voirie relève du Département ou de l'agglomération

TPM. Mais nous avons de grands projets d'urbanisme où les pistes cyclables seront obligatoires. Ce sera le cas pour la promenade en bord de mer (L'Ayguade), pour la ZAC des Rougières, pour la ZAC de la Crestade ou dans l'avenue Dé-cugis (travaux en 2017-2018) ».

✓ La commission conseille de conserver le poumon vert que constitue le parc de la MGEN à **Châteaubriand**, en reclassant la zone en UE afin d'en limiter l'urbanisation et en classant la partie parc en espace vert protégé. « J'y suis tout à fait favorable. Je proposerai une modification au moment de voter la validation du PLU au conseil municipal », dit le maire.

✓ Pour le **Pic des Fées**, la commission demande à ce que le terrain militaire (qui accueille l'observatoire) soit reclassé en zone naturelle si l'armée n'en a plus d'utilité. Jean-Pierre Giran : « J'y suis favorable, on le fera dans une modification à court terme ».

**SYLVAIN MOUHOT**  
smouhot@varmatin.com

## ZAC des Rougières



Le maire et le CIL des Rougières sur le terrain, en mars 2016. (Photo VLP)

Le manque de prise en compte du risque inondation est l'une des critiques majeures faites par le public, durant l'enquête, aux futures zones urbanisées et en particulier la ZAC des Rougières. Une pétition signée par des riverains a été adressée en mairie. « Le public et beaucoup d'associations de quartiers reprochent au projet la sous-estimation des risques par manque d'études préalables et craignent que les mesures adéquates ne soient pas prises, relève la commission d'enquête publique. Les craintes et interrogations sont compréhensibles, mais certaines critiques tiennent du procès d'intention. Le PLU prévoit des bassins de rétention sur chaque site et impose la gestion des eaux pluviales à l'échelle de chaque projet ». La commission préconise « des concertations poussées lors de la définition précise du projet d'aménagement ». La ville et le CIL des Rougières ont rendez-vous en début d'année. « On s'est déjà rencontrés, on explique ce qu'on va faire, on les écoute. On peut bien sûr amender à la marge », note Jean-Pierre Giran.

## Golf de Sainte-Eulalie

### ► Avis favorable, mais des crispations

L'avis de la commission : « La création d'un golf, demandée par beaucoup de Hyérois, permanents ou occasionnels, mais aussi d'habitants de communes voisines et de touristes, contribuera à l'attractivité de la commune, sans trop empiéter ailleurs que sur des friches agricoles, surtout s'il est procédé à l'échange de parcelle suggéré dans les conclusions du zonage. »

Les critiques sont fréquentes, cependant, tant de la part de la Chambre d'agriculture, de l'INAO<sup>(1)</sup> et de la CDPENAF<sup>(2)</sup>, que de « quelques associations ou particuliers ».

Jean-Pierre Giran trouve « curieux » que la Chambre d'agriculture ait émis un avis défavorable aux 60 ha réservés pour le projet de golf, « alors qu'elle avait émis un avis favorable au PLU précédent pour un projet de 150 ha ». Le maire rappelle : « À plusieurs reprises,

la commission souligne la recherche d'un bon équilibre et une bonne conservation des terres agricoles, inscrites dans notre PLU ».

Il conclut : « Le bassin de rétention du Plan-du-Pont est une priorité absolue, y compris pour les agriculteurs. Cette réalisation n'hypothèque pas les propriétés agricoles qui sont dans le bassin de Gapeau puisque, en conservant le zonage, les cultures qui s'y trouvent pourront continuer. »



Malgré des critiques, le projet de golf de Sainte-Eulalie (ici le practice) concourra à l'attractivité de la commune. (Photo S. M.)

1. Institut national de l'origine et de la qualité. 2. Commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

## En bref

### AG du COF des Salins : le calendrier 2017

L'assemblée générale du comité des fêtes des Salins a été l'occasion pour son président Patrick Collet de dévoiler le programme des animations 2017. Après les vœux du COF le 20 janvier à la maison des Salinois, premier rendez-vous le 25 mai pour un vide-greniers au stade des Salins. Suivront la fête du terroir, avec la soupe au pistou le

dimanche 3 juin (17 €) sur le port des Salins, puis la sardinade le 1<sup>er</sup> juillet au square Verhille (18 €). Régulièrement déficitaire, la Camargu'Hyères n'est pas prévue pour l'heure mais une paella avec spectacle équestre nocturne aura lieu le samedi 15 juillet sur le stade des Salins (17 €). Les boulistes retrouveront le souvenir Alain-Brunetto au square Verhille le 29 juillet. En août, fête du village des

Salins avec bals et fête foraine les 12, 13, 14 et 15 août, avec deux temps forts, l'élection de Miss Salins le 14 et la soupe de poissons le 15. Le 2 septembre, les puces nautiques et un aïoli clôtureront la saison festive sur le port. Enfin, le 16 septembre, le triathlon Tri-Avenir s'organisera au départ du square Verhille. Pour les repas : réservations une à deux semaines avant au 06.19.55.47.66.

## Claire Torandell en dédicace demain

Demain, à partir de 16 heures, Claire Torandell dédicacera son nouveau livre à l'Espace culturel Leclerc. Construit comme un polar, son nouvel ouvrage « Mon père ne m'a pas répondu », aux éditions Mélibée, se déroule entre Hyères, Le Lavandou et Paris. On y découvre les stigmates d'une enfance traumatisée...

En rendant hommage à son fils disparu, l'écriture de ce témoignage bouleversant a permis à Claire Torandell de rétablir beaucoup de vérités cachées, qui demeurent une source intarissable de souffrances. La Hyéroise se fera un plaisir d'échanger avec vous, curieux ou passionné, du côté de l'Espace culturel Leclerc.



Un livre hommage à son fils, rempli d'émotions. (Photo DR)